

LES PÊCHERIES

LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de présenter, au nom du gouvernement fédéral, des propositions précises en vue du développement de nos pêcheries lorsqu'il rencontrera ses quatre homologues des provinces de l'Atlantique, et s'il se montrera à leur égard plus conciliant qu'il ne l'a été jusqu'à présent?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai assurément trouvé les arguments présentés par mes collègues, à la réunion des ministres de l'Atlantique de vendredi dernier, extrêmement intéressants. J'ai essayé de déterminer quelle était leur position en matière de partage, de consultation etc. J'ai remarqué qu'il existait certaines divergences quant à la signification des mots en anglais. Si nous nous étions entretenus dans l'autre langue officielle, peut-être aurais-je eu une idée plus claire de la situation.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de participer à l'expansion de nos pêcheries dans les provinces atlantiques et, plus précisément, s'il entend collaborer avec les autorités de Terre-Neuve concernant les propositions excellentes qu'elles ont annoncées hier, qui nous permettraient d'exploiter au maximum les possibilités qui nous sont offertes par la limite de 200 miles et de résorber le chômage considérable qui sévit dans la région?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le budget important de ce ministère, plus les quelque 200 millions de dollars qui ont été injectés depuis 1974 afin de stimuler les pêcheries, indiquent bien que tous les partis représentés à la Chambre s'y sont engagés.

Pour ce qui est du projet des autorités de Terre-Neuve, je ne suis pas en mesure d'en parler, étant donné que je n'ai été ni consulté ni informé avant qu'il ait été rendu public. Franchement, j'ai été quelque peu surpris que les provinces, qui ne cessent de me demander de les consulter, n'aient pas fait part à leurs collègues de la teneur du nouveau projet depuis la réunion de vendredi dernier.

* * *

● (1502)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CLARK—RETRAIT DES REMARQUES INSINUANTES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Mon compagnon de pupitre, le leader parlementaire de l'opposition officielle, m'a fait part

Privilège—M. Stevens

d'échanges survenus le 10 novembre concernant des propos que j'avais tenus durant le débat de mercredi dernier. Ce propos, monsieur l'Orateur, je l'ai tenu à la suite d'une interjection de mon bon ami le député de Gloucester (M. Breau); s'étant placé à portée de voix, il m'avait incité à dire quelque chose qui, à la réflexion, dépassait de beaucoup ma pensée.

Comme vous l'avez dit vendredi, je ne suis nullement obligé de faire quoi que ce soit à la suite de cet incident. Cependant, j'éprouve le plus profond respect pour les traditions de la Chambre et je sais très bien que l'ensemble des Canadiens peuvent voir et imiter, je l'espère, la conduite que nous avons eue.

Voilà pourquoi je tiens à préciser que je n'avais nullement l'intention d'affirmer qu'un député du parti ministériel ou d'un autre parti chercherait de propos délibéré à semer la haine chez les Canadiens, et je veux donc retirer toute insinuation à cet effet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je remercie sincèrement le chef de l'opposition (M. Clark) de sa démarche.

M. STEVENS—L'ACHAT DES ACTIONS DE PACIFIC PETROLEUMS LTD.—L'UTILISATION DE FONDS PAR PETRO-CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle de réponses données hier au cours de la période des questions, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), le président du Conseil privé (M. MacEachen) et le ministre des Finances (M. Chrétien). D'une façon générale, ces trois ministres ont laissé l'impression que l'acquisition de la Pacific Petroleum par Petro-Canada n'était pas une décision fédérale. On nous a laissé entendre qu'il s'agissait d'une transaction commerciale, que le gouvernement approuvait Petro-Canada et que de toute façon, le Trésor fédéral n'avait eu aucun rôle à y jouer. Peut-être que c'est le président du Conseil privé qui a le mieux résumé la situation en déclarant ceci, comme on le voit à la page 1042 du hansard:

Il s'agit d'une transaction purement commerciale qui n'est pas financée à même les fonds publics, mais par les banques privées du Canada.

Je soulève la question de privilège parce que les réponses qu'ont données les ministres hier vont directement à l'encontre de mes droits de député.

Vous vous rappellerez sans doute, monsieur l'Orateur, que dans le budget présenté le 10 avril de cette année, au lieu d'inclure les emprunts de certaines sociétés dans le budget du gouvernement, le ministre des Finances s'était contenté de mentionner ces emprunts à part. Voici ce qu'il avait déclaré:

Les emprunts directs—\$463 millions en 1976-77 et environ \$350 millions en 1977-78—des sociétés mandataires de la Couronne, c'est-à-dire Petro-Canada, la Société d'expansion des exportations et l'Eldorado nucléaire, qui peuvent emprunter en leur propre nom, n'entrent pas dans les besoins de financement du gouvernement du Canada. Pour évaluer les besoins de 1978-79, on a prévu que ces emprunts directs des sociétés mandataires continueraient...